

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

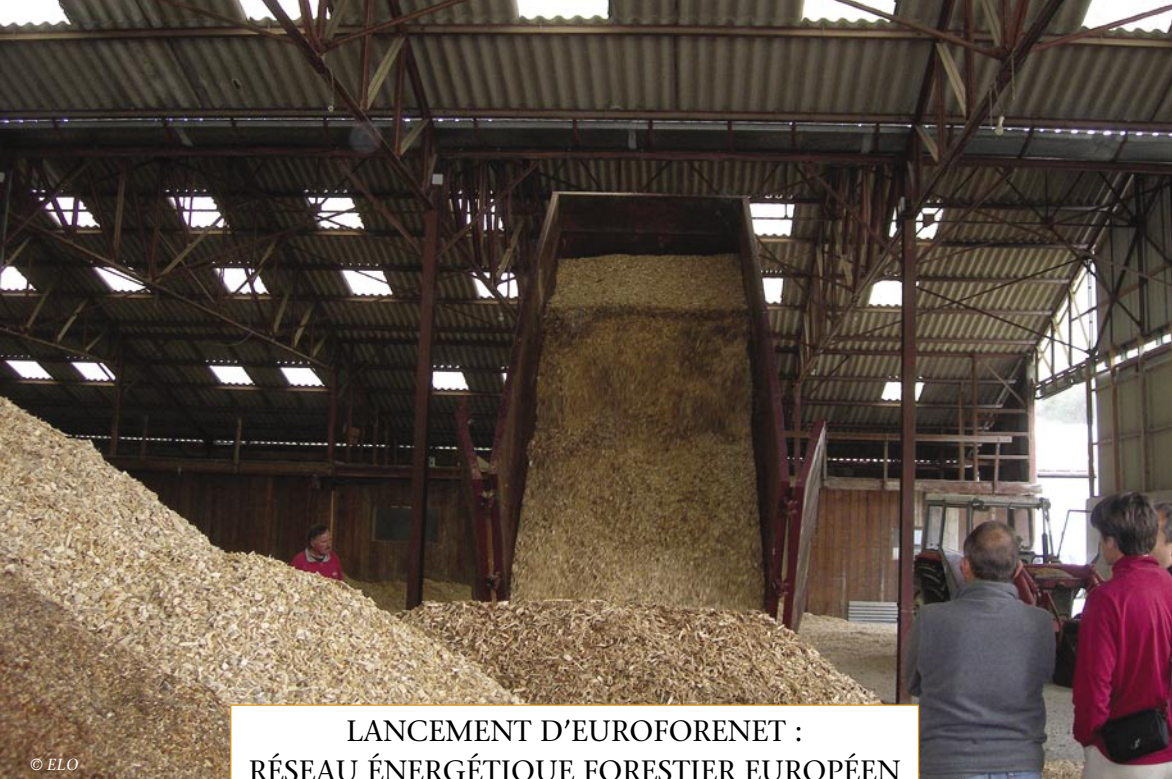
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



LANCEMENT D'EUROFORENET : RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE FORESTIER EUROPÉEN

MARIE-Alice BUDNIOK – ROBIN DU PARC

L'European Landowners' Organization (ELO) a lancé, en novembre 2006, le programme EUROFORENET ou « Réseau énergétique forestier européen », avec le soutien de la Commission européenne, Direction Générale de l'Environnement, et en collaboration avec la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF), ainsi que l'Institut de Formation Forestière Communale en France (IFFC).

EUROFORENET soutiendra, durant une année, la création et le développement de filières bois-énergie locales en Europe, notamment en France, Belgique, Italie et Slovénie. Il s'adresse principalement aux propriétaires forestiers privés et aux communes forestières.

La gestion forestière européenne est incontestablement tournée vers la production durable de bois de qualité alimentant la filière de l'industrie traditionnelle du bois, qu'il s'agisse du bois d'œuvre, des panneaux, du papier ou encore du liège, tout en assurant de multiples autres fonctions (socio-culturelle, ré-

créative, conservation de la biodiversité, etc.).

Dans un contexte de hausse répétée du prix des énergies fossiles et de lutte contre le changement climatique, le bois-énergie apparaît comme une alternative crédible à développer. Certains pays l'ont bien

compris et ont développé cette filière depuis de nombreuses années. En Wallonie, l'initiative est plus récente et est en cours de développement dans le cadre du Plan Bois-Énergie et Développement Rural qui a débuté en 2001.

Pour autant que la forêt soit gérée de façon durable, le bois peut, en effet, être considéré comme une source d'énergie renouvelable à moyen terme, permettant de fournir de l'électricité et/ou de la chaleur. Les nouvelles technologies disponibles, qu'il s'agisse de techniques d'exploitation ou de valorisation énergétique permettent désormais des performances particulièrement intéressantes et durables.

Il est fondamental que les propriétaires forestiers, privés et communaux, soient à même de répondre à cette nouvelle demande sociétale de fourniture de matière renouvelable pour produire de l'énergie. Les filières de proximité doivent être clairement encouragées par les autorités nationales et locales afin de soutenir la tendance, de créer le marché et de pérenniser le secteur.

Cet effort d'intégration du bois-énergie permettra, en complément avec les autres sources renouvelables d'énergie, de répondre aux engagements internationaux de l'Union européenne et des États membres en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le bois-énergie fait l'objet, en effet, d'une attention toute particulière de la Commission européenne qui, en fin 2005 et en 2006, a publié à six mois d'intervalle le Plan d'Action en faveur de l'utilisation de la Biomasse¹ et ensuite le Plan d'Action sur les Forêts², en soutien aux politiques énergétique, de transport et de l'environnement. Ce nouveau plan

d'action sur les forêts fait suite à la Stratégie Forestière de l'Union européenne de 1998³. C'est au moment de sa révision, en 2005, que les organismes européens représentant les producteurs forestiers privés et publics ont demandé à la Commission européenne que des actions soient prises afin de reconnaître et promouvoir l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie.

Ainsi, le développement du marché permettra également la mobilisation des bois de moindre importance tels les bois abîmés, déracinés, cassés, les branches, les houppiers, les premières éclaircies, etc., qui, après transformation, pourraient entrer dans la chaîne de production d'énergie alternative. De même, des peuplements qui jusqu'à présent n'avaient pu être exploités, les interventions étant trop coûteuses, pourraient maintenant l'être. Ils pourraient approvisionner des réseaux locaux eux mêmes connectés à des réseaux régionaux plus vastes. Cette meilleure mobilisation du bois devrait permettre d'augmenter sensiblement la récolte et de répondre aux questions légitimes que se posent les papetiers et panneautiers concernant l'approvisionnement de leur secteur.

Si la Commission européenne, dans le souci de promotion d'énergies alternatives a initié ou soutenu une série de programmes en ce domaine (notamment dans le cadre des programmes ALTENER), l'originalité d'EUROFORENET est qu'il est résolument tourné vers les propriétaires forestiers, à la base de la fourniture de bois, matière première et source renouvelable d'énergie. C'est pourquoi, EUROFORENET promouvra d'une part la production durable de bois-énergie et d'autre

part développera un guide de bonnes pratiques étayé d'exemples, à destination des propriétaires privés et communaux, également utilisable par les autorités locales et parties intéressées.

EUROFORENET,
PLATEFORME D'ÉTUDE
ET DE COMMUNICATION

EUROFORENET est donc en premier lieu une structure d'échange d'information et de promotion du bois-énergie.

C'est pourquoi, une campagne de communication spécialisée sera développée au cours de cette année, au travers d'articles thématiques ou développant de bons exemples, qui seront diffusés dans les ré-

seaux des différents partenaires, dans plusieurs pays de l'Union européenne. Une brochure EUROFORENET et un site web informatif (www.euroforenet.eu) seront également développés afin de toucher un public plus large.

EUROFORENET est en second lieu une plateforme d'étude et d'analyse des filières bois-énergie existantes ou en cours de développement. Quatre groupes de travail distincts, rassemblant des professionnels et spécialistes, en France, Belgique, Italie et Slovénie étudieront les facteurs favorisant ou limitant le développement de la filière bois-énergie à l'échelon de leur région ou de leur pays.

La composition de ces groupes varie d'un pays à l'autre mais leur base commune est



© Valbiom

formée par des associations de propriétaires forestiers privés, des propriétaires forestiers privés, des associations nationales de communes forestières, des élus locaux de communes forestières, des fédérations de marchands de bois, des responsables de l'administration forestière régionale ou nationale, des scientifiques du domaine de l'énergie, des responsables de programmes bois-énergie auprès des communes, des coopératives forestières et des entrepreneurs forestiers ou encore des industriels et producteurs de technologies forestières.

Leurs travaux et les résultats des études de cas spécifiques permettront de dégager des indicateurs et critères de gestion durable destinés à la mobilisation des ressources en bois et la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement, en identifiant le rôle de chaque partie prenante ou intermédiaire, qu'elle soit propriétaire, entrepreneur, coopérative ou publique. La collecte de ces éléments déterminants du développement de la filière bois-énergie et des facteurs de démultiplication permettra l'élaboration d'un document final qui prendra la forme d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des professionnels de terrain, des gestionnaires de territoires privés et communaux et de toute personne intéressée par le développement de cette filière d'énergie alternative.

Bien entendu, cette plateforme d'étude se veut ouverte et collaborera avec des experts et structures publiques et de recherche nationales, mais également européennes ou internationales, telle l'Agence Européenne de l'Environnement ou la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture). EUROFORNET, au travers de sa plateforme d'étu-

de permettra ainsi un approfondissement de la collaboration entre les réseaux d'experts européens.

Nous vous invitons à suivre nos publications futures et les résultats finaux de l'étude qui seront repris dans nos différents sites web. Vos contributions et remarques éventuelles pourront également nourrir nos réflexions, n'hésitez pas à nous contacter aux adresses ci-dessous. ■

RÉFÉRENCES

- ¹ COM(2005)628 : http://ec.europa.eu/energy/res/biomass_action_plan/index_en.htm
- ² COM(2006)302 : http://ec.europa.eu/agriculture/fore/action_plan/index_en.htm
- ³ http://ec.europa.eu/agriculture/fore/forestry_strategy_en.htm

MARIE-Alice BUDNIOK

ROBIN DU PARC

forest@elo.org

European Landowners' Organization

www.euroforenet.eu

rue de Trèves, 67

B-1040 Bruxelles